

Cercle de silence Versailles

Lettre n°67 – novembre 2015

Qu'est qu'un réfugié ? Un demandeur d'asile ? Un migrant ?

Un **réfugié**, selon la Convention de Genève, est « une personne qui se trouve hors du pays dont elle a la nationalité ou dans lequel elle a sa résidence habituelle, et qui du fait de sa race, de sa religion, de sa nationalité, de son appartenance à un groupe social déterminé ou de ses opinions politiques craint avec raison d'être persécutée et ne peut pas se réclamer de la protection de ce pays ou en raison de ladite crainte ne peut y retourner. » Il a droit à une protection internationale et le droit de demander et de recevoir l'asile dans un autre État." le réfugié ne peut être renvoyé dans son pays d'origine (selon la convention de Genève). En France, Le statut de réfugié permet d'obtenir un permis de séjour de dix ans et de travailler normalement.

Ce sont actuellement surtout des personnes venant de Syrie, Libye, Irak ou Érythrée.

Être **demandeur d'asile** permet de rester légalement sur le territoire français le temps que la demande soit examinée et de bénéficier d'un minimum de prestations comme l'allocation temporaire d'attente (11 euros par jour, soit 350 euros par mois environ) et la couverture maladie universelle. En France, le demandeur d'asile n'a pas le droit de travailler. En Allemagne les demandeurs d'asile peuvent travailler.

Le **migrant** est une personne qui, née dans un pays, vit dans un autre pour une durée d'un an ou plus. Les réfugiés sont ainsi une catégorie de migrants, comme les jeunes venus faire leurs études dans une université étrangère.

Il est difficile de distinguer le migrant purement économique, du réfugié. Il arrive d'ailleurs régulièrement que des demandeurs d'asile dont la requête a été rejetée ne fassent pas l'objet de mesures de retour dans leur pays d'origine, car celui-ci est jugé trop dangereux.

<https://lejournale.cnr.fr/articles/migrant-refugie-queelles-differences>
« Le droit d'émigrer », par Catherine Wihtol de Wenden, CNRS éditions, 2013

Où se trouvent les migrants français ?

Pourquoi continue-t-on de parler d'"expatriés" pour les Occidentaux faisant le choix de s'installer à l'étranger et de "migrants" pour les "Africains" et les "Arabes" ?

D'après les statistiques mondiales, il y a plus de 300 000 "**expatriés donc migrants**" français en Angleterre ; plus de 100 000 en Allemagne, en Belgique, en Suisse, aux États Unis ; 145 000 dans les pays méditerranéens. De un million et demi à 3 millions de français sont des migrants.

Décembre 2015, que se passe-t-il pour les migrants ?

En décembre 2015, les dirigeants des différentes composantes du Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge se réuniront avec les représentants à haut niveau des 194 États signataires des Conventions de Genève. Il ne saurait y avoir de meilleure occasion pour mettre en lumière les défis associés au phénomène des migrations et pousser à une action plus énergique, à une meilleure coordination et à une approche du sujet fondée sur le principe fondamental d'humanité. (La Croix Rouge)

Que pense l'ONU sur les migrants ?

À l'Assemblée générale de l'ONU, les participants sont largement convenus que la migration internationale pouvait être une force positive pour le développement à la fois des pays d'origine et de destination, à condition d'être soutenue par des mesures adéquates.

Le cercle de silence de Versailles se tient le deuxième jeudi de chaque mois de 18h à 19h

Les prochaines dates : 12 novembre 2015, 10 décembre 2015.

Avenue de St Cloud-Angle avenue de l'Europe à Versailles (Marché aux fleurs)

<https://sites.google.com/site/cercladesilenceversailles> - cercladesilence.versailles@gmail.com

Charte du Cercle de silence Versailles

Parce que nous avons décidé d'exprimer publiquement le traitement inhumain et dégradant fait aux familles et aux travailleurs migrants en situation irrégulière en France, un Cercle de Silence s'est créé rassemblant régulièrement, à Versailles, dans un espace public, des femmes et des hommes d'horizons et convictions divers. Par notre participation au Cercle de Silence :

IL S'AGIT de porter l'attention sur les **personnes étrangères** et sans papiers venues en France pour vivre mieux ou pour sauver leur vie.

IL S'AGIT de rappeler que chacune a **droit au respect** et que les atteintes à la dignité de quelques-unes blessent tous les hommes dans leur humanité.

IL S'AGIT de manifester une inquiétude face aux conditions de détention auxquelles sont soumises ces personnes dans les centres de rétention administrative et de contribuer au travail mené par diverses associations qui sont au contact de ceux qui subissent la loi, qui la font ou la font appliquer.

IL S'AGIT de refuser que des hommes, des femmes, des enfants endurent des **traitements dégradants** du seul fait qu'ils n'ont pas de papiers en règle

IL S'AGIT d'affirmer qu'on ne peut approuver des dispositions (lois, décrets, circulaires, directives ...) qui **brisent des vies** humaines, détruisent des couples et des familles.

IL S'AGIT d'exprimer une espérance fondamentale en notre capacité à faire vivre des valeurs universelles.

Dans un environnement d'agitation et de bruit, le Cercle de Silence, action non violente, envoie un message humain et invite à la réflexion sur des questions concrètes. Nous invitons donc, à Versailles, toutes les personnes de bonne volonté, croyantes ou incroyantes, à participer à ce Cercle de Silence, en référence à l'initiative des Franciscains de Toulouse.

A la préfecture de Versailles

Le 2 octobre, 45 personnes attendent ; 70 une demi-heure plus tard. La plupart vient de Limay et sont venus dès 6 heures du matin. À 8h45, l'accueil est calme, les guichetières aimables et souriantes. Concernant le "bureau des étrangers", il y a beaucoup de guichets ouverts ; le guichet 1 : "asile prioritaire", mis en place pour les réfugiés, reçoit des tibétains et des pakistanais, les prises d'empreintes se font derrière la porte, avec des gants ! Certaines personnes engagent facilement la conversation et sont touchés de notre sollicitude pour eux. Il y a beaucoup d'enfants.

Questions : (la réponse est au verso)

Qu'est qu'un réfugié ? Un demandeur d'asile ? Un migrant ?

Où se trouvent les migrants français ?

En décembre 2015, que se passe-t-il pour les migrants ?

Que pense l'ONU sur les migrants ?

Le cercle de silence « Versailles » est composé de citoyen(ne)s dont certain(e)s sont membres : du Réseau franciscain Gubbio, des fraternités franciscaines séculières, du Réseau éducation sans frontières (RESF), du Service œcuménique d'entraide (CIMADE), du Mouvement contre le Racisme et pour l'Amitié entre les Peuples (MRAP), du Comité Catholique contre la Faim et pour le Développement (CCFD Terre Solidaire), de la Pastorale des migrants des Yvelines, du GISTI (Groupe d'Information et de Soutien des Immigrés), de l'Église Protestante Unie, du Centre Huit, du Secours Catholique Versailles, du Collectif Étrangers Français en Yvelines (CEFY), du CELY (Croyants en Liberté Yvelines) et de la Communauté de Vie Chrétienne (CVX).